

Le Quotidien du Peuple

Contrairement, du fait des conditions financières imposées par le pouvoir à la presse, de suspendre sa parution le 10 avril 1980, le *Quotidien du Peuple* ne reparaitra pas le 15 septembre, comme il avait été initialement prévu.

Le PCR ml tient à déclarer que cette non-parution ne saurait signifier son renoncement à l'existence d'une presse communiste quotidienne. Bien au contraire, le PCR ml entend œuvrer dès maintenant à ce que soient réunies les conditions aujourd'hui nécessaires à la parution

d'un tel quotidien :

— par une large réflexion sur le journal quotidien dont ont besoin les forces anti-capitalistes qui ne se reconnaissent pas dans les directions des grands partis.

— par une recherche des moyens indispensables.

Le PCR ml publie l'hebdomadaire : *Pour le Socialisme* dont le numéro de rentrée paraîtra le 10 septembre.

Fait à Paris le 8 septembre 1980

Libération de Colette Meynard !

Depuis le 9 juillet, Colette Meynard, militante syndicale et institutrice en SES à Pierrefitte, est incarcérée à la prison de Fleury-Mérogis.

La Cour de Sécurité de l'Etat l'a condamnée à cinq ans de prison, dont 30 mois fermes.

Il s'agit là d'un verdict inique, qui marque un nouveau pas dans les atteintes aux libertés.

Colette Meynard a en effet été lourdement condamnée pour «*entente dans le but de commettre des crimes contre les biens et les personnes en liaison avec une entreprise tendant ou consistant à porter atteinte au territoire national*».

Alors que le seul fait avancé pour étayer cette accusation est qu'elle a effectué en mars 1978, un voyage au Liban au même moment que deux militants corses, dont l'un se réclame du FNLC, et a été ultérieurement inculpé dans une affaire d'attentat. L'accusation qui n'a pu être avancée aucune preuve qui n'ait été aisément démontée par les défenseurs de Colette Meynard.

Ce n'est que sur la base de simples suspicions en prenant prétexte des opinions politiques de Colette Meynard, que la Cour de Sécurité de l'Etat a prononcé ce verdict inique.

Il s'agit bien d'une condamnation pour délit d'opinion, qui pour la première fois touche une continentale non-impliquée dans des attentats, et n'appartenant pas à une organisation corse.

Le pouvoir tente ainsi d'intimider tous ceux qui refusent la répression qui s'abat sur les militants corses. Il n'hésite plus à faire condamner sur la base de suspicions, pour délit d'opinion.

Le PCR ml dénonce ce verdict inique. Il apporte son soutien à Colette Meynard et exige sa mise en liberté, et sa réintégration immédiate dans l'Education Nationale.

Le PCR ml dénonce aussi la répression qui s'abat sur les militants corses, et exige la dissolution de la Cour de Sécurité de l'Etat, juridiction d'exception au service du pouvoir.

Les mauvais coups de Saunier - Séité

Cela est devenu une habitude : la période des vacances est un moment largement mis à profit par le pouvoir pour commettre ses mauvais coups. Cette année l'université n'a pas été épargnée : en plein mois de juillet, Mme Saunier-Séité, ministre des Universités, annonce la suppression d'un grand nombre d'enseignements supérieurs des deuxième et troisième cycles. Cela dans le cadre de l'examen des demandes d'habilitation des enseignements, demandes que les universités doivent formuler chaque année et qui sont soumises au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

Cette année, Mme Saunier-Séité a décidé de frapper fort et de ne pas s'encombrer d'une concertation jugée superflue. Passant outre aux points de vue du CNESER et des présidents d'université, elle décide la suppression de près de 15% des enseignements du second cycle (licences et maîtrises) et de 20% du troisième cycle (DEA - diplômes d'études approfondies ; DESS - diplômes d'études supérieures spécialisées ; doctorats).

Tous les enseignements sont touchés par ces mesures de suppression des habilitations, à l'exception des mathématiques. Les réductions les plus importantes concernent les sciences humaines, les langues, excepté l'anglais, les sciences naturelles.

Les mesures annoncées par Saunier-Séité constituent en fait une réorganisation importante de l'université. L'objectif avoué est de doter la France d'une université «*de haut niveau*», capable de «*rivaliser avec les universités étrangères*». Or de ce point de vue, si l'on en croit Mme Saunier-Séité, le tableau serait plutôt sombre puisque «*la crédibilité des facultés françaises est entamée à l'étranger, des diplômes ne sont pas reconnus*». Déjà l'on savait avec Barre que nos universités ne devaient pas devenir des «*dépotoirs*» et que pour élever leur niveau il fallait réduire le nombre

des étudiants étrangers. Saunier-Séité poursuit cette œuvre de redressement et de restauration de l'université française, en affirmant bien haut que «*les enseignements supérieurs ne sont ni des conservatoires de province, ni des maisons municipales de la culture, ni des refuges des ambitions trahies par l'insuffisance des capacités*» !

Il faut redéployer l'université en tenant compte «*du désintérêt croissant des étudiants pour certaines formations*» (qu'il faut supprimer) et en fonction de la «*réalité économique-socio-culturelle des différentes régions de France*». Ce redéploiement doit permettre à «*chaque région d'avoir l'éventail de toutes les formations universitaires*».

En fait de nombreuses petites universités de province voient leur existence menacée avec la mise en place de cette «*carte universitaire*». En effet nombre d'étudiants préfèrent s'inscrire dans une université qui assurera un cursus complet d'enseignement plutôt que de s'inscrire dans une université jusqu'au DEUG et où il ne pourra pas poursuivre ses études au-delà. L'instauration pour chaque région d'une complémentarité des enseignements sur une distance de 300 à 400 km, signifie le dépérissement de nombreuses universités. Elle entraînera également de nombreux étudiants à s'éloigner encore davantage de leur domicile pour pouvoir suivre leurs études. Une première estimation indique qu'environ 80.000 étudiants devront changer d'université à la rentrée s'ils veulent poursuivre leurs études, du fait de la suppression des habilitations dans leurs universités.

L'examen de la carte universitaire qui se met ainsi en place fait apparaître clairement que les universités les plus touchées sont celles jugées «*remanées*» par le pouvoir — par exemple celles qui ont connu de fortes mobilisations étudiantes cette année, comme Caen, Amiens, Angers... ; ou

celles situées dans des villes administrées par la gauche comme Reims, Chambéry, Brest, Saint-Etienne... Plus généralement ce sont les enseignements jugés comme non rentables ou pouvant déboucher sur une réflexion critique qui sont touchés. Dans ce cadre le pouvoir régle ses comptes avec de nombreux enseignants liés aux partis de gauche ou qui refusent de s'aligner sur l'idéologie dominante. C'est ainsi par exemple que Saunier-Séité a décidé de supprimer les enseignements du secrétaire général du SNE-SUP, enseignant en sciences économiques à Reims, ou de Maria-Antonietta Macchiochi, enseignante à Vincennes.

Par contre les universités qui ont meilleure réputation, qui sont situées dans des villes dirigées par la droite sont généralement épargnées et même parfois gratifiées de nouvelles habilitations (comme celle de théologie catholique et protestante à Strasbourg...)

Cette réorganisation s'inscrit ainsi dans un ensemble plus vaste de mesures qui visent à normaliser l'université, à mettre au pas le corps enseignant, à renforcer les positions réactionnaires parmi celui-ci.

Avec la nouvelle carte universitaire on s'achemine ainsi vers la mise en place d'une université où coexisteraient des facultés d'élite assurant un enseignement complet, dans un environnement idéologique et politique plus conforme aux souhaits de la bourgeoisie, et des facultés parkings qui retiendraient les bacheliers pendant deux ans jusqu'au DEUG, avant qu'ils ne soient confrontés au problème du chômage.

Les mesures prises par Saunier-Séité ont suscité une très large condamnation, de la part des organisations syndicales enseignantes et étudiantes... et même de la conférence des présidents d'universités, qui regroupe les présidents des 76 universités du pays.

Que restera - t - il de l'université de Vincennes ?

Tout au long du mois d'août, c'est par une série de coup de force que le gouvernement a déménagé l'université de Vincennes Paris VIII. L'accès en a d'abord été interdit, alors qu'étudiants et professeurs organisaient une université d'été. Dès le 1^{er} août, les CRS font le siège ; puis le standard est coupé ; enfin, dans la nuit du 26 au 27 commence la démolition sous la protection de gardes et de chiens policiers. Ainsi, en dépit du tollé de protestations, Vincennes a été détruite. Depuis des années, le pouvoir manœuvrait pour supprimer ce symbole des luttes de l'après 68 pour une autre université, ouverte aux travailleurs et créatrice de nouvelles disciplines. A Saint Denis, sur une superficie deux fois moindre et dans des locaux inachevés, au fil d'une rentrée chaotique, s'annonce la poursuite de l'opération de normalisation.

Imaginez une université qui déménage. Lourde entreprise, surtout pour Paris VIII qui accueillait à Vincennes quelques 30 000 étudiants. Et voilà que les nouveaux bâtiments de Saint Denis n'en pourront recevoir que 10 000. Reste un «*amphi*» sur

deux, une salle de cours sur quatre, pas de restaurant, ni de cafétéria, pas du tout d'équipements sociaux ! Voilà aussi que Saint Denis encore inachevée, on rase Vincennes ! Tout a été déménagé d'un seul coup, en plein mois d'août, alors que, respectant l'étalement des vacances, les employés de l'administration ne seront tous rentrés qu'à la mi-septembre ! Faute de place, la moitié de l'administration est provisoirement transférée à Paris, l'autre, à Saint Denis, s'emploie à identifier les bureaux, à en chercher les clés. Une pagaille de 15 jours au moins, et il ne s'agit que de l'installation d'un million de personnes.

Mauvaise gestion du déménagement ! Certes non : depuis longtemps le gouvernement entendait étouffer cette université ouverte aux non-bacheliers. En 1972, la ville de Paris avance le prétexte : reprendre ses terrains du bois de Vincennes concédés pour 10 ans à l'université. En 1978, Saunier-Séité demande le transfert de Paris VIII. Afin de «*restituer à la promenade et aux loisirs*» 4 ha au bois de Vincennes, on détruit d'abord l'IUT de Saint Denis (coût 30 millions), puis on édifie sur place une nouvelle université (coût 100 mil-

lions). Et plutôt que de réutiliser ou démonter les locaux préfabriqués de Vincennes, on décide de tout raser (perte 130 millions). La note s'élève maintenant à quelque 26 milliards de centimes.

Scandale financier ? Peu importe, le gouvernement y trouve un triple bénéfice : mettre au pas l'université expérimentale de 68, en commençant par réduire d'un tiers sa capacité, supprimer nombre d'enseignements à Paris VIII dans le cadre de la refonte des universités, et enfin revenir sur les avantages acquis par le personnel. Celui-ci avait obtenu en 1971, après cinq mois de grève, l'auto-organisation de leurs services. A Saint Denis, c'est le retour aux horaires fixes, le cloisonnement du personnel coupé des étudiants. Et, mauvaise surprise pour les dactylos : elles devront travailler à 50 dans un immense hall ! Le pool dactylographique traitera tout : inscriptions, bourses, sécurité sociale, etc. Face à ces remises en cause et ces attaques, le personnel n'a pas encore organisé sa riposte : bon nombre d'employés ne sont pas rentrés pour l'instant et la mobilisation sur le mot d'ordre Vincennes à Vincennes ne s'est pas déjà transformée en une lutte pour le maintien des droits acquis.

**ABONNEZ-VOUS
A
POUR LE SOCIALISME**

**1 AN : 200 F
6 MOIS : 100 F**

Directeur de publication :
R. Rodriguez
N° commission paritaire :
62 712
Compte bancaire :
BNP 271 - 659 - 66
Imprimerie IPCC (Paris)

**POUR TOUTE
CORRESPONDANCE
Ecrire A
POUR LE SOCIALISME
C/O FRONT ROUGE BP 68
PARIS 75019**